



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Rwanda

Question écrite n° 51786

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le 20e anniversaire du massacre du Rwanda. En 2014, vingt ans se seront écoulés depuis le génocide de 800 000 hommes, femmes et enfants au Rwanda. Ce génocide de populations tutsi et hutu modérés a été perpétré entre avril et juillet 1994 par des extrémistes hutus, miliciens interahamwé et des soldats des forces armées rwandaises (FAR). Le monde garde encore en mémoire les images cruelles des victimes et les témoignages terrifiants des survivants de ce massacre. Le rôle de l'État français reste pour sa part posé quant aux responsabilités qui ont pu être les siennes lors de ce massacre. Alors que la France commémorera en 2014 plusieurs grandes dates douloureuses de l'histoire du monde et de la France, il souhaite savoir quelles sont les intentions que le Gouvernement et le Président français entendent entreprendre pour que ne s'efface pas le souvenir de l'un des génocides les plus meurtriers du 20e siècle.

Texte de la réponse

Comme chaque année, la France participe, au Rwanda, en France et partout dans le monde, aux manifestations organisées pour la commémoration du génocide rwandais au cours duquel ont été massacrés des centaines de milliers d'innocents. A l'invitation des autorités rwandaises, la France sera représentée à un niveau ministériel aux commémorations du 20e anniversaire du génocide rwandais. Sur notre territoire, dans le cadre d'une collaboration avec la principale association de victimes et rescapés « Ibuka-France », le projet de création d'un lieu de mémoire est en cours de discussion. Le gouvernement souhaite que ce projet puisse aboutir au cours des prochains mois. Par ailleurs, diverses manifestations du souvenir sont organisées depuis le début de l'année par l'ambassade du Rwanda. Des représentants de l'Etat et des collectivités locales y assistent chaque fois que c'est possible. La prévention et la lutte contre les atrocités de masse sont au coeur de la politique étrangère de la France. Afin de renforcer la capacité du Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires en cas d'atrocités de masse (crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre à une grande échelle), le Président de la République, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2013, et le ministre des affaires étrangères ont proposé l'adoption d'un code de conduite par les membres permanents du Conseil de sécurité afin de suspendre le recours au veto dans de telles situations, sauf en cas d'atteinte à leurs intérêts vitaux. Plusieurs pays ont déjà apporté leur soutien à l'initiative française. La France agit en ce moment même en République centrafricaine. Elle s'est mobilisée dès le début de la crise pour alerter la communauté internationale sur l'ampleur des violations des droits de l'Homme et des risques de massacres dans le pays. Elle a déployé en urgence, le 5 décembre dernier, la force Sangaris, en soutien aux forces africaines de la MISCA. Depuis cette date, les troupes françaises et africaines, notamment rwandaises, travaillent main dans la main et contribuent à stabiliser le pays. La France mobilise ses partenaires européens pour obtenir un déploiement rapide de l'opération européenne « EUFOR RCA » et joue un rôle moteur à l'ONU pour la création d'une opération de maintien de la paix des Nations unies disposant d'un volet civil robuste. L'intervention de la France a permis de prévenir une catastrophe de grande ampleur en République centrafricaine.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51786

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2202

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3173